



GRAND BELFORT
Direction du Cycle de l'Eau
Conformité – S.P.A.N.C.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT 2025

A compléter, signer et adresser à Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Par mail : dea-conformite-spanc@grandbelfort.fr

**Le rapport sera produit dans un délai de cinq semaines
à compter de la date du rendez-vous**

- **Nom du (des) demandeur(s) :**
- **Agissant en qualité de :** Propriétaire(s) Héritier(s)
 Agence Immobilière Notaire
 Autre (*préciser*) :

Téléphone / portable du demandeur :

@mail du demandeur :

- **Type de bien à contrôler :**

- Immeuble à usage d'habitation seulement (nombre de logements :) Immeuble à usage industriel
- Immeuble à usage d'habitation (nombre de logements :) avec local à usage commercial et/ou restauration
- Autre (à préciser) :

- **Adresse du bien à contrôler :**

Code postal : Commune :

N° de lot si l'ensemble à contrôler fait partie d'une copropriété :

Cadastre : Section : Parcelle :

- **Coordonnées du (des) propriétaire(s) :**

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone / Portable : @mail :

- **Coordonnées du (des) syndic(s) de copropriété obligatoire pour les immeubles collectifs :**

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone / Portable : @mail :

- **Coordonnées pour transmission de la facture et du rapport :**

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

- **Facturation dématérialisée CHORUS PRO pour les professionnels :**

SIRET : Engagement :

Code service :

- **Coordonnées du notaire ou de l'agence immobilière (en cas de vente) :**

- Transmettre une copie du rapport au notaire en charge de la vente
- Transmettre une copie du rapport à l'agence immobilière en charge de la vente

Nom/prénom du notaire ou nom de l'agence immobilière :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone / Portable : @mail :

Modalités du contrôle :

Pour permettre le contrôle il vous est demandé de :

- être présent ou donner mandat à un représentant dûment habilité pour assister au contrôle. **En cas d'absence ou de départ de cette personne durant le contrôle d'assainissement, ce dernier sera immédiatement annulé ou interrompu, le rapport ne sera pas délivré et le montant du contrôle restera dû.**
- rendre accessible tous les regards (eaux usées, eaux pluviales, chéneaux, ...) ainsi que toutes les installations de type fosse septique, fosse toutes eaux, bac à graisses, micro-station, filtre compact, séparateur à hydrocarbures, etc...
- la responsabilité du Grand Belfort ne pourra pas être engagée suite à des erreurs de diagnostic liées à des regards non ouverts / non rendus accessibles.
- permettre un accès à l'eau potable à l'agent en charge du contrôle. Ce dernier n'est pas habilité à manipuler les vannes et robinetteries de l'habitation. Ces manœuvres seront réalisées par le propriétaire ou son représentant et sous leur seule responsabilité. En cas de fuite ou de dysfonctionnement de l'installation, la responsabilité du Grand Belfort ne pourra être engagée, sauf en cas d'erreur manifeste du contrôleur.
- mettre à disposition du Grand Belfort les plans des réseaux d'assainissement de l'immeuble ainsi que tout document permettant de faciliter le travail de recherche des équipements composant le système d'assainissement.
- le cas échéant, tenir à disposition du contrôleur les justificatifs relatifs à ses équipements (déclaration du puits en mairie, justificatif d'entretien de l'installation d'assainissement ainsi que les documents administratifs relatifs aux servitudes de canalisation.

Evaluation de la conformité :

La conformité de l'installation d'assainissement sera évaluée sur la base du règlement d'assainissement non collectif du Grand Belfort ainsi que du règlement d'assainissement collectif du Grand Belfort en cas de raccordement des eaux usées traitées et/ou des eaux pluviales au réseau public du Grand Belfort. Ces règlements ont été adoptés lors du conseil communautaire du 12 octobre 2023 et sont consultables sur le site du Grand Belfort ou sur demande auprès de la Direction du Cycle de l'Eau.

Facturation :

Pour le contrôle objet de la présente demande, **le propriétaire s'engage à régler la somme correspondant au type de contrôle demandé (cf. liste des tarifs en annexe).** La facture lui sera adressée par le Service Gestion Comptable Belfort I.

Contrôles complémentaires :

Si le contrôle pratiqué par des techniques classiques ne permettait pas d'établir la conformité des installations, des recherches complémentaires seraient alors envisagées au moyen d'autres techniques : passage caméra, sonde, véhicule hydrocureur, etc.... Ces recherches, facturables, ne seraient alors entamées qu'après l'accord écrit du propriétaire et la signature du devis qui lui sera présenté.

En cas d'absence de signature du propriétaire, le demandeur s'engage à régler le montant du contrôle.

Le Propriétaire

Le demandeur dûment habilité

Fait à, le

Fait à, le

Lu et approuvé bon pour accord

Lu et approuvé bon pour accord

NOM et Prénom du signataire :

NOM et Prénom du signataire :

(Signature)

(Signature)

Liste des tarifs 2025

Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025, adoptés par le conseil communautaire du Grand Belfort le 13/02/2025

Type d'assainissement	Type de contrôle	Tarif (€TTC)
Assainissement Non Collectif (ANC)	Suivi de la conception et réalisation des installations neuves Assainissement Non Collectif	180,00
	Visite de Bon Fonctionnement ANC : contrôle réglementaire ou vente	180,00
	Visite de Bon Fonctionnement ANC : contrôle réglementaire ou vente en cas de 1 ^{er} contrôle GBCA	62,00

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Grand Belfort Communauté d'Agglomération pour gérer les installations d'assainissement non collectif. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :

- Les agents en charge de la conformité assainissement
- Les agents en charge de l'émission des factures.
- Le sous-traitant en charge de la vidange (pour les usagers ayant souscrit une convention) [coordonnées]

Les données sont conservées pendant jusqu'à la vente du bien.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) en écrivant à dpo@grandbelfort.fr ou à l'adresse postale suivante : Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort, Place d'Armes, 90020 Belfort Cedex.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.